



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 6 février 2023

Intervention de **Christine NOBLET**

Délibération 17 : TERRAIN COMMUNAL SITUÉ RUE ROBERT SCHUMAN

Mesdames et Messieurs,

Suite à une question posée par Amélie GERMAIN à la commission Transition Énergétique, Aménagement, Environnement, les services de la ville ont communiqué des éléments sur les bureaux disponibles à Saint-Herblain. On apprend donc, ou plutôt on a la confirmation de ce que nous disent les habitantes et habitants et notamment celles et ceux que nous avons rencontrés lors de notre permanence à La Bergerie il y a 3 semaines :

Sur les 105 000 m² de bureaux disponibles sur l'aire de Nantes Métropole, 70 000 m² concernent Saint-Herblain soit plus de 70 %.

Vous comprenez donc que nous nous interrogeons sur cette vente de terrain à un opérateur dont l'objet est l'immobilier d'entreprise.

Pourquoi la ville n'envisage-t-elle pas de faire un terrain d'insertion pour les migrants d'Europe de l'Est à cet endroit puisqu'elle est propriétaire de la parcelle ?

Qu'on ne nous dise pas que ce n'est pas possible avec le PLUM : il a bien été demandé une modification pour le terrain de l'Ormelière, pourquoi pas là ?

Il y a plein de bureaux vacants à Saint-Herblain pendant que des familles s'enfoncent dans la précarité et qu'on ne donne pas toutes les chances à des enfants de suivre une scolarité qui leur permette d'avoir un avenir digne de ce nom.

Nous le répétons à celles et ceux qui l'auraient oublié : l'accueil des migrants est une responsabilité de l'Etat et les collectivités ont des subventions pour mettre en œuvre cet accueil. On a d'ailleurs vu, Monsieur le Maire, comme l'a dit tout à l'heure Vincent Otekpo, que vous aviez signé la demande de subvention pour le terrain de l'Ormelière. Mais, nous le rappelons, l'engagement de Saint-Herblain, c'est sur 2 terrains d'insertion depuis 2017. Il est temps de passer aux actes.

Merci pour votre attention.



Citoyen-nes
engagé-es

elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org